

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

VILLE DE
VALENCE

Objet : REUNION D'ECHANGES PLU ECOLE DE LAPRAT

Date : JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

La réunion publique s'est déroulée comme suit :

- Introduction par M. Soullignac : Il rappelle le souhait préalable de la ville d'évaluer le Plan Local d'Urbanisme actuel, évaluation disponible sur le site internet valence.fr mettant en avant les points faibles du document d'urbanisme. Fort de ce constat, le choix a été fait d'engager une révision générale du PLU, dont les objectifs sont présentés.
- Echanges introductifs sur ce que fait ou ne fait pas le PLU
- Présentation du PLU et de sa procédure par le bureau d'études Verdi (M. Jouve et M. Anciaux), agréementée par les résultats des quizz disponibles depuis cet été sur le site internet.
- Echanges avec les participants
- Présentation des premiers résultats de la concertation et de quelques éléments de diagnostic propres au quartier
- Echanges avec les participants
- Conclusion de M. Soullignac : la construction du projet est à ses débuts, chaque habitant est convié à s'exprimer et à ne pas hésiter à solliciter la ville.

Sont repris ci-après les questions et réponses, dans l'ordre dans lequel elles ont été évoquées lors de la rencontre :

Questions/Remarques	Réponses apportées
Le PLU peut-il agir sur l'éclairage public ?	M. Jouve indique qu'un travail peut être mené sur la notion de « trame noire » mais il ne s'agira que d'orientation, le PLU ne pourra apporter une traduction opérationnelle.
Concernant les îlots de chaleur urbain, une étude met en avant les risques du goudron, le PLU peut-il agir sur les matériaux pour être innovant ?	M. Soullignac indique qu'en l'espèce un travail est fait en priorité sur les espaces verts et notamment les arbres en vue de les protéger. Vient ensuite la question du pleine terre pour aller vers une surface plus importante dans les projets. Les services techniques travaillent cette question, notamment sur les espaces publics, mais cela présente un coût non négligeable à prendre en compte.
Le PLU peut-il être porteur de solution pour les dispositifs d'isolation thermique par	M. Soullignac précise que le PLU actuel n'est pas source de solution sur ce point. De nombreux refus de projets sont constatés. Il y a un vrai sujet nécessitant des réponses, à concilier avec d'autres enjeux.

l'extérieur côté rue ?	
Que vont devenir les pistes cyclables post-covid, parfois dangereuses et mal protégées ?	M. Soullignac rappelle que ces pistes cyclables temporaires ont été pensées comme des tests mis en place rapidement sans visibilité sur les usages des valentinois. Au regard des retours, il a été décidé la pérennisation des pistes situées Boulevard du Maréchal Juin et sur le haut de l'Avenue de Chabeuil (carrefour Bd Roosevelt). Un travail d'aménagement sera réalisé. Concernant l'avenue de Verdun, il apparaît qu'elle n'est pas adaptée aux flux de circulation, il convient donc de réétudier la question pour proposer une autre solution.
Peut-on prévoir des réductions de voies pour pérenniser les pistes cyclables, augmenter la surface des trottoirs et garder les arbres en place ?	M. Soullignac propose d'évoquer cette question avec M. Monnet, adjoint en charge de la voirie.
Cas de la piste reliant le Best Western à la LACRA : un participant relève la nécessité de sécuriser, notamment sous le rond-pont.	
Un participant regrette la voie « Champs Elysées » présente sur le Plateau de Lautagne et qui n'apporte rien à l'usage du site.	M. Soullignac s'accorde sur les méfaits de cet ouvrage résultant du « gigantisme des années 199 » mais précise que sur les autres phases la vision a été plus réaliste, et qu'un travail a été fait sur la plantation d'arbres et la mise en place d'ombrières sur quelques poches de stationnement.
Ce qui reste sur le plateau de Lautagne va-t-il rester en zone agricole ?	M. Soullignac précise que le zonage actuel répond à la dernière phase d'extension du site. Il indique cependant qu'il s'agit du zonage actuel et qu'il ne peut s'engager sur une réglementation tant qu'elle n'est pas écrite.
Un participant relève la nécessité d'arborer	M. Soullignac souligne qu'il ne faut pas oublier les réalités des usages économiques du site.
Le GR allant de l'allée Utrillo à Lautagne va-t-il être ouvert ?	M. Soullignac indique qu'un emplacement réservé existe en ce sens, mais la ville n'a pas la maîtrise foncière permettant de le mettre en œuvre actuellement.
Des aménagements/travaux sont-ils prévus entre le lotissement Maninet et le centre de dialyse ?	M. Soullignac précise que ce terrain n'est pas constructible mais réitère qu'il ne peut pas assurer le devenir du PLU. Des demandes ont été émises tant vers sa constructibilité que sur la préservation de la zone tampon. M. Jouve indique que la question des franges urbaines, de la transition entre espaces urbains et espaces naturels fait partie des éléments clés travaillés au cours du diagnostic.
Un participant rappelle qu'il ne faut pas confondre espace agricole, poumon vert et espace de loisir. Les terrains agricoles sont des espaces de travail et sont entretenus par leur	M. Soullignac confirme que le déplacement des jardins partagés mis en œuvre sous le mandat précédent n'était effectivement pas une solution opportune. Il précise en outre qu'une démarche innovante de ceinture verte est lancée par Valence Romans Agglo, en coopération avec la Chambre d'agriculture. Ce projet vise l'installation de 50 à 100 maraîchers sur le territoire pour un objectif de 100%

propriétaire. Un autre participant indique qu'il y a un enjeu à rapprocher les espaces agricoles et à travailler sur les circuits courts et le maraîchage.	d'approvisionnement local.
La grotte Mandrin peut-elle être identifiée au titre du patrimoine à préserver	M. Soullignac indique que note est prise de cette réflexion et qu'il faut effectivement protéger intelligemment le patrimoine et éviter qu'il ne tombe en ruine.
Les participants indiquent qu'il faut accompagner les préservations de patrimoine par des financements.	
Le PLU peut-il imposer la prise en compte de la transition écologique dans les constructions neuves, par exemple le chauffage grâce aux panneaux solaires ou la récupération d'eaux pluviales	M. Soullignac indique que ces orientations sont tout à fait plausibles mais qu'il faut être prudent sur la traduction réglementaire, notamment au regard des coûts de construction que cela implique et les besoins des habitants. M. Jouve précise que le PLU offre des outils en ce sens, tant dans le règlement que sur les OAP
Un participant évoque la nécessité de penser une autre forme d'urbanisation avec un cadre de vie modernisé.	M. Soullignac confirme qu'il s'agit en effet d'un enjeu de la procédure de révision générale du PLU.

